

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1/2. chaque suivante.
 Dix Lignes et au-dessus, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.
 Au-dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions subséquentes.
 Les avis non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.
 On traite de gré-à-gré pour les avis d'insertion d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six mois.



LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

MELANGES.

SOUVENIRS INTIMES DU TEMPS DE L'EMPIRE.

Trois visites aux Invalides, 1705-1806-1840.

(Suite.)

— Ces deux hommes paraissent courbés sous le fardeau des ans. Le plus caduc, conduit par le moins âgé, semblait implorer, tandis que les regards de ce dernier se portaient alternativement de l'entrée de la cour, éclairée par une lanterne, sur le camarade dont il dirigeait les pas chancelans.

— Jérôme, dit d'une voix chevrotante le plus vieil invalide, tu ne le vois donc pas venir ?

— Non, père ; mais sois tranquille, je lui ferai un sermon dont il se souviendra ! Sa conduite n'est pas celle d'un homme !

— Jérôme, il faut avoir un peu d'indulgence pour ses enfans. reprit le plus vieux ; nous avons été jeunes aussi, nous autres, et ma foi, à son âge, je valais peut-être moins que lui. Eh ! eh ! fit le vieillard, en s'apppuyant sur sa canne à béquille, il y a bien de cela une centaine d'années ! c'était du temps de feu sa majesté Louis XIV. Je n'avais pas encore épousé ta mère.

— Jamais, père, jamais ! répliqua Jérôme, en se frappant le front de la seule main qui lui restait. Respect aux anciens ! Telle était notre devise du temps du maréchal de Saxe ; à plus forte raison quand les anciens sont nos propres pères.

— Allons, allons, mon bon Jérôme, il va venir, ce pauvre petit Cyprien. Que veux-tu ! auprès de nous c'est un enfant. Il aura pensé que ma prière serait plus longue qu'elle ne l'a été aujourd'hui, et il se sera amusé à la grille. Ne le gonde pas trop, car il t'aime bien aussi, toi. Vois-tu, ajouta-t-il en baissant la voix, c'est ma faute : j'aurais dû dire un bon confiteur de plus.

Napoléon avait tout entendu, et dans l'intention d'en apprendre davantage, il aborda franchement les deux invalides en leur disant :

— A ce que je vois, mes amis, vous attendez quelqu'un ?

— A ces mots, le plus âgé leva la tête et porta aussitôt la main à son chapeau, car il avait vu refluer sous le redingote de Napoléon les torsades de deux épaulettes d'or :

— Oui, mon colonel, répondit-il, moi et mon père Maurice que voilà, nous attendons notre courour d'enfant qui n'arrive pas. Il sait pourtant bien, le sans cœur, que son grand-père a besoin de ses deux bras pour monter au dortoir, car il les a, lui ! tandis que moi !...

Et Jérôme agita sa manche sans bras.

— Vous êtes un brave homme ! lui dit l'empereur avec effusion, et votre fils a tort. Mais, lui demanda-t-il tout en cheminant de compagnie, pourquoi votre vieil père est-il resté si tard à la Chapelle ? C'est contraire au règlement.

— Mon colonel, c'est en vertu d'une permission de notre maréchal. Tous les ans, le 1er septembre, mon père passe une partie de la journée à récrire le répertoire de ses prières pour le repos de l'âme du roi qu'il a servi jadis, et depuis que je suis avec lui à l'hôtel, je ne l'ai pas vu manquer une seule fois à ce pieux exercice.

— De quel roi ? demanda Napoléon.

— De feu sa majesté Louis XIV ! dit le vieillard qui ne s'était point encore mêlé à la conversation.

— De Louis XIV ! répéta Napoléon avec un mouvement d'étonnement, est-ce que vous avez vu le voir ?

— Ici même, à cette place ; il m'a parlé et je lui ai répondu, répliqua Maurice d'un ton de fierté.

— Vous êtes bien heureux ! reprit Napoléon. Mais alors il faut que vous soyez plus que centenaire ?

— Mon colonel, j'ai cent vingt-et-un ans (1) vient la chandeleur prochaine.

— Cent vingt-et-un ans ! s'écria l'empereur stupéfait, et passant rapidement à la droite du père Maurice, il prit son bras et lui disant d'un ton plein de bienveillance : Appuyez-vous sur moi, mon vieux camarade, c'est-à-dire à vous aider.

— Ah ! mon colonel, je n'oserais, je suis trop le respect...

— Donnez-moi votre bras, je le veux ! Et s'emparant du bras de l'invalidé qui s'en défendait encore, l'empereur l'appuya doucement sur le sien.

(1) En 1806 on comptait aux Invalides plusieurs centenaires ; le père Maurice était un de ceux qui ne mourut qu'en 1809, âgé de cent vingt-quatre ans.

— Allons, père, il faut obéir, lui dit Jérôme ; vous voyez bien que le colonel ne ressemble pas à nos marquis d'autrefois ; et, avec tous vos salamalecs, vous finirez par vous enrhummer ce soir. Vous savez que le petit père Coste (1) vous l'a défendu sous peine de tisanne ? Et ce damné de Cyprien qui n'arrive pas ! Mauvais sujet, va ! Tu me le paieras demain matin.

— Vous n'avez pas dû assister à beaucoup de combats ? demanda Napoléon au centenaire en reprenant lentement leur course interrompue un moment, car vous deviez être bien jeune lorsque vous vîtes Louis XIV ?

— Eh ! eh ! dit le père Jérôme en tissant plus fort, j'avais dix-huit ans lorsque je débutai à Friedlingen (2). L'année suivante je reçus ma troisième blessure à Hochstett, au même moment que le fils du maréchal de Tallard qui était cornette dans une des compagnies rouges.

— Hochstett ! dîtes-vous ?... Il y a longtemps de cela répliqua Napoléon ; ce furent les Français qui perdirent cette bataille, bien que commandés par deux maréchaux de France en personne et un prince bavarois, je ne sais plus lequel...

— Oui, mon colonel, l'électeur de Bavière et les maréchaux de Tallard et de Marsein ; de fameux guerriers du temps de feu sa majesté Louis XIV. Oh ! je me souviens encore : une balle de mousqueton m'est entrée par l'épaule gauche et m'est ressortie par la droite. Je suis tombé sur le coup en criant : vive le roi ! Un an après ma guérison, j'obtins de feu sa majesté Louis XIV la faveur d'entrer aux Invalides.

— Ce n'était point une faveur, interrompit l'empereur, c'était justice.

— Et il y a bien tôt cent deux ans que j'habite l'hôtel ; je m'y suis marié et j'ai vu passer bien des camarades depuis ce temps. Quoique à présent il n'y a plus que des jeunes gens, j'y suis heureux, oh oui ! bien heureux, surtout depuis que mes enfans sont venus m'y rejoindre.

— M. Jérôme, demanda Napoléon attendri par le récit de ce Nestor de l'armée, vous qui êtes fils de ce vieil brave, quel âge avez-vous donc ?

— Je vais sur quatre-vingt onze ans, mon colonel, je suis né en 1715.

— Oui, interrompit le centenaire, juste la même année que feu S. M. Louis XIV mourut (3). Oh ! je m'en souviens comme si c'était hier.

— Quatre-vingt onze ans ! s'écria Napoléon. Certes on ne vous les donnerais pas. En ce cas vous avez dû faire long-temps la guerre, vous ?

— Pendant vingt-huit ans, mon colonel ; j'ai servi successivement sous les maréchaux de Saxe, de Soubise, de Broglio, de Contades, et sous le prince de Condé. J'étais à Fontenoy, à Lawfeld, à Roshach, à Bergen et à Fribourg. C'est là que j'ai perdu mon bras, comme vous voyez. Je suis à l'hôtel depuis 1763 ; il y aura bientôt quarante trois ans, mais moi, c'était à l'époque de Louis XV.

— Oui, Louis XV, dit Napoléon à voix basse, un pauvre roi qui signa ce traité honteux par lequel la France abandonna quinze cents lieues de côtes (4).

— Et depuis 43 ans, reprit le centenaire Jérôme se conduisant avec moi en bon fils. Pourquoi le sien ne lui ressemble-t-il pas ? Cette anière te lui ressemblait d'après sur la tête de l'absent.

— Père dit Jérôme, avec un air d'apparent, Cyprien est jeune, il y a de la ressource chez lui.

— Certainement, ajouta Napoléon, les jeunes gens ont besoin d'indulgence. Vous-mêmes, mon vieux camarade, vous en conveniez-tout à l'heure.

— Mon colonel, répondit bien bas le centenaire, c'est une ruse de guerre. Eh ! eh ! fit-il en tissant de nouveau, lorsque je vois mon fils en colère contre le sien, je fais semblant d'être plus courroucé que lui. Au moyen de cette tactique, la paix se rétablit bientôt entre eux.

En ce moment, le petit gars était arrivé à l'entrée d'une longue galerie éclairée faiblement par des réverbères qui ne jetaient qu'une lueur douteuse ; le père Maurice s'y était arrêté.

— Tu n'aperçois pas Cyprien ? avait-il demandé doucement à son fils.

— Non, père, avait répondu celui-ci avec un accent de tristesse et en regardant autour de lui, je gage que le garnement aura obtenu la permission de décoller sans nous en rien dire. Oh ! demain, demain !

— Voyons, dit d'un air dégoûté Napoléon au centenaire, puisque M. Cyprien vous fait défaut, voulez-vous que je le remplace ? Nous allons, votre fils et moi, vous aider à monter. Le vent fraîche et à votre âge il ne ferait pas bon monter une garde à la belle étoile.

— Oh ! la veille d'Hochstett, du temps de feu sa majesté Louis XIV, je suis resté six heures en faction devant les lignes ennemies et à une demi-portée de mousquet des sentinelles du duc de Malbrough. L'anspessade (1) m'avait oublié tout net.

— L'anspessade en était parvenu bien capable, du temps de M. de Malbrough ! dit Napoléon en souriant ; mais alors vous aviez cent ans de moins qu'à présent et cela ne laissait pas que de faire une différence.

— Ah ! mon colonel ! dit Maurice en voulant dégager son bras que Napoléon n'avait pas quitté, je ne le souffrirai pas.

— Allons, allons, père, soufrez le colonel veut bien avoir cette bonté, profitez-en ; le vent s'éleva, vous toussez déjà beaucoup ; gare à la tisanne demain matin !

Le centenaire se laissa conduire par l'empereur, en s'appuyant sur son fils, et les trois se mirent en devoir de monter les quelques marches du perron de la galerie, lorsque Jérôme s'écria :

— Enfin le voilà !

— Cyprien ? demanda Maurice.

— Oui, père, demanda Jérôme en grommelant entre ses dents les épithètes de coureur et de libertin.

— Ne le gonde pas trop, reprit Maurice d'un ton de douceur, ne le gonde pas trop, cela ne lui arrivera plus.

— Je sais ce que j'ai à faire, répliqua sècheement celui-ci : c'est un mauvais sujet incorrigible.

— Où allez-vous donc votre M. Cyprien ? demanda Napoléon à Jérôme.

— Parbleu ! là-bas ! mon colonel, il est devant vous.

L'empereur regarda curieusement de tous côtés pour voir ce mauvais sujet, ce tant-pu respectueux, il n'aperçut au loin qu'un invalide dont le menton d'argent brillait à la lueur de la lune et qui venait droit à eux aussi vite que ses deux jambes de bois pouvaient lui permettre. C'était là le coureur, le libertin, sur qui étaient tombées si grottesquement les récriminations paternelles de deux générations. A la vue de ce martyr des batailles, Napoléon ne peut se défendre d'un sentiment de pitié et d'admiration toute à la fois.

L'invalidé ne 3 pouvait avoir une soixantaine d'années. Sa figure était horrible à voir tant elle avait été mutilée. En outre du menton postiche que l'art de l'orfèvre était parvenu à lui monter sur la partie inférieure du visage, il avait un œil de verre dont la fixité donnait à sa physionomie une expression étrange. Un œil de verre chez un invalide était alors le *nic plus ultra* de la coquetterie, et Cyprien avait du être très bien dans sa jeunesse. Il était grand, vigoureusement constitué et marchait lentement, il est vrai, mais parfaitement droit. Il fallait qu'il fût bien coupable, car en ce moment il avait l'air bien humble. Déjà Jérôme allait l'accabler de reproches, lorsque celui-ci, après avoir salué militairement Napoléon, qui n'avait jamais vu de près, coupa la parole à son père en lui disant avec une admirable sang-froid et d'un ton presque enjoué :

— Papa ! papa ! du calme ! il ne faut pas juger sans ouïr, comme disait l'illustre Dugommier, mon ancien général. Je n'étais pas présent à l'appel, c'est évident, mais écoutez-moi : j'avais remarqué que lorsque grand-père passait, comme aujourd'hui, une partie de son temps à la chapelle à récrire le matin son paroissien complet et le soir son ancien catéchisme, un verre de vin de plus qu'à l'ordinaire le ragailardissait et lui donnait des jambes naturelles pour remonter au dortoir. Eh bien ! moi qui n'en ai que d'artificielles, j'ai dû courir à la recherche de Gilibert mon voisin de chambre, pour qu'il me cédât sa portion de vin en échange d'une garde que je monterai pour lui demain au logement du maréchal. Là voilà, cette portion de consolation ! Maintenant grondez-moi si cela peut vous faire plaisir, quoique je sois radicalement innocent. Je suis bien sûr que cette fois grand-père ne me donnera pas tort.

En disant ces mots l'invalidé avait tiré de sa poche une bouteille recouverte d'osier et l'avait présentée au centenaire. Jérôme ne répondit, pas mais Maurice regarda son petit-fils d'un œil attendri et s'adressant à Jérôme :

(1) C'était jadis le plus bas sous-officier d'infanterie ; il remplissait alors les mêmes fonctions que celles de caporal.

— Eh bien ! ne te dis-je pas que Cyprien ne serait pas coupable ? Mais, mon enfant, ajouta-t-il en prenant la bouteille qu'il secoua d'une main tremblante, il y a là plus que la portion ordinaire !

— C'est prouvé, grand-père ; il y a aussi la mienne qui est tombée dans la gourde sans le faire exprès. Ne seriez-vous pas bien gras avec une seule portion ? Et Cyprien, tirant encore de sa poche quelques morceaux de sucre et un croûton de pain blanc, ajouta :

— J'ai profité de la coïncidence pour acheter, à la cantine de l'infirmerie, ces denrées coloniales prohibées. Avec cette croûte de pain et ces ingrédients, je vais vous manutentionner une fricassée à la façon de l'ordinaire des perroquets. Cela fera sur votre pauvre estomac, un peu rouillé par les années de services, l'effet d'une vraie camelote de velours d'Utrecht.

— C'est bel et bon, reprit Jérôme tout-à-fait calme ; mais, en attendant, tu nous a mis dans quel embarras, et sans le secours du colonel, qui a eut l'obligeance d'aider mon père, je ne sais comment j'aurais fait pour l'amener jusqu'ici avec le frois qu'il fait déjà.

Cyprien salua encore l'empereur.

— Papa, l'étape n'est pas longue et la route est magnifique. C'est tout pavé, répliqua-t-il en levant au ciel, en ce moment scintillant d'étoiles, son œil unique ; ce temps-là me rappelle l'illustre Dugommier, mon ancien général !

Et, passant en même temps à la gauche du centenaire, il ajouta avec gaieté :

— Je reprends ma place de bataille et mon poste d'honneur, s'il faut.

— Oui, monsieur Cyprien, dit en s'éloignant un peu Napoléon, qui jusqu'alors c'était borné à écouter la justification de l'invalidé, cette place est maintenant pour vous un véritable poste d'honneur que vous devez vous montrer jaloux de ne céder à personne.

— Il est positif, mon colonel, que je n'abandonnerais pas plus celui-là aujourd'hui que je n'ai abandonné les autres jadis.

— Je le crois. A quelle affaire avez-vous donc été martyrisé ainsi ?

— Mon colonel, à la bataille de Fleurus, gagnée sur les Autrichiens par le général Jourdan, aujourd'hui maréchal de l'empire. En nous précipitant sur les pièces ennemies une d'elles, chargée à mitraille, me rasa le menton comme vous voyez, me décrocha un œil et me débarrassa de mes deux jambes sur le même temps. Mais, dit Cyprien en frappant sa large poitrine de ses deux mains, l'estomac est resté intact et le cœur n'a pas été touché ; aussi figure-t-il sur le contrôle du corps comme jouissant complètement de la source d'activité.

Napoléon sourit à ce propos de Cyprien.

— La journée de Fleurus, lui demanda-t-il, n'eût-elle pas lieu le 26 juin 1794 ?

— Oui, mon colonel, il y faisait plus chaud qu'à cette heure, je vous en réponds !

— C'était déjà du temps de Bonaparte dit le centenaire.

Grand-père, reprit Cyprien avec vivacité, dites, sans vous commander, de l'empereur Napoléon-le-Grand ; ce sont ses noms le baptême, et on ne l'appelle pas autrement à l'hôtel.

— Oui, comme feu sa majesté Louis XIV.

— Eh ! grand-père ! s'écria Cyprien avec impatience en prenant sur une de ses jambes ; laissez-vous donc tranquille avec ce monarque de l'ancien régime qui ne faisait la guerre qu'en perdue et en bas de soie ! Votre Louis XIV n'était qu'un roi enrubané et empanaché, bon tout au plus à commander les anciens du camp de la Lune ! Est-ce que vous pouvez le comparer à Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie ? A la bonne heure, voilà un pur monarque ! Lui, il porte des bottes, une capote, les cheveux courts, et un chapeau comme les nôtres ! Celui-là est un héros consolidé, et de plus ficelé selon l'ordonnance ! N'est-ce pas, mon colonel ?

A cette interpellation, l'empereur avait froncé le sourcil, et de cette voix grave qui dictait les destinées du monde, il répondit froidement :

— Vous vous trompez, M. Cyprien ; Louis XIV a été un grand roi ! C'est lui qui a élevé la France au premier rang des nations de l'Europe ; c'est lui qui, le premier, a eu 400,000 hommes sur pied et 100 vaisseaux en mer. Il accrut la France du Roussillon, de la Franche-Comté et de la Flandre ; il assit un de ses enfans sur le trône d'Espagne ; enfin c'est lui qui a créé l'hôtel des Invalides ! Depuis Charlemagne, il n'y a pas de roi de France qu'on puisse lui comparer !

En attendant Napoléon faisait ainsi l'éloge du prince pour lequel il posait une sorte de culte, le centenaire fit un effort pour se

redresser tout-à-fait, et l'œil brillant de souvenirs, la voix émue d'admiration :

— Bravo ! bravo ! dit-il à l'empereur ; Ah ! mon colonel ! vous étiez digne de servir feu sa majesté Louis XIV ! de son temps où le mérite était si bien apprécié, il vous eût fait maréchal de camp !

Cyprien, plus attiré par l'accent avec lequel Napoléon avait exprimé sa pensée, que par les paroles de son grand-père, baisa la tête et essaya de se justifier en balbutiant :

— Pardon excuse, mon colonel ; je n'ai jamais connu le monarque de grand-père ; je n'en ai entendu parler que par les anciens camarades de l'hôtel.

— Et ceux-là en parlant comme vous l'avez fait sont coupables, répliqua vivement Napoléon, car si la mémoire de Louis XIV doit être vénéérée en quelque lieu, c'est ici, à cette place même ! Qu'ils jetent les yeux sur tout ce qui les environne ! Cette magnificence, la prévoyance sollicité dont ils sont entourés ne leur disent-ils pas que le grand roi a voulu leur laisser une preuve éclatante de sa générosité et de sa puissance ?

En ce moment une vive lumière apparut à l'autre extrémité du bâtiment, en même temps qu'un bruit de pas mêlé à un bourdonnement de voix se fit entendre. C'était Rapp, conduit par le maréchal Serurier, accompagné de son état-major et suivi de plusieurs invalides que tenaient des torches de résine à la main. Voici ce qui s'était passé :

Rapp avait attendu patiemment pendant deux heures à la place que l'empereur lui avait assignée ; mais ne le voyant pas revenir il avait quitté son poste et s'était peu à peu rapproché de la grille par laquelle il l'avait vu entrer. Une autre demi-heure s'était écoulée. La nuit étant tout-à-fait venue, l'inquiétude chez l'aide-de-camp avait bientôt succédé à l'impatience, et un quart-d'heure après, ne tenant plus aucun compte de sa consigne, il s'était fait reconnaître de la sentinelle, avait donné le cheval de l'empereur et le sien à garder à un invalide, puis s'était dirigé en toute hâte vers le logement du gouverneur qu'il avait trouvé à table avec sa famille, et lui avait dit, d'un air effaré, que l'empereur, entré seul et incognito dans l'hôtel, depuis plus d'une heure, n'en était pas encore sorti.

A cette nouvelle, le maréchal Serurier avait pressé précipitamment son habit de velours bleu brodé sur toutes les coutures, il avait fait prévenir les officiers de l'état-major. En un moment ceux-ci étaient accourus, en pleurant de joie de savoir Napoléon au milieu d'eux, et s'étaient précipités à la rencontre de leur empereur bien-aimé, qu'ils avaient enfin rencontré causant sous la galerie avec le père Maurice, Jérôme et son fils.

Aux cris de « Le voilà !... Vive l'empereur !... Par ici, camarades ! » Cyprien, qui dans la chaleur de ses discours, n'avait fait attention ni à la figure ni au costume de Napoléon, fixa plus attentivement ses regards sur le prétendu colonel, et reconnaisant celui qui, deux ans auparavant, était venu distribuer les croix d'honneur à l'hôtel, il joignit les mains en s'écriant :

— Ah ! mon empereur ! pardonnez-moi toutes mes incohérences !

Puis, s'adressant à Maurice et à Jérôme :

— Mais, père, mais, grand-père, leur dit-il en tendant convulsivement son chapeau dans ses mains, c'est l'empereur et moi qui est devant vous ! c'est l'empereur Napoléon, vous dis-je !

— Vous êtes l'empereur, mon colonel ! s'écrièrent avec une naïve stupeur les deux vieillards, comme frappés de la même étincelle électrique.

— Oui, mes enfans, leur répondit Napoléon en les retenant affectueusement par le bras pour les empêcher de tomber à ses genoux, je suis votre père, car je suis le père des soldats qui ont vaillamment combattu, à toutes les époques pour l'honneur de la France.

A cet instant, Rapp, le gouverneur, son état-major et les invalides avaient abordé l'empereur.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.
 (La fin au prochain No.)

assigné comme témoin par le ministère public, à la requête de la famille Marcellange. Mr. le préfet invoqua le bénéfice du décret du 4 mai 1812 pour se dispenser de se présenter aux débats. Il se fonda sur la nécessité où il se trouvait de poursuivre ses travaux administratifs. En conséquence il demandait à être entendu par voie de commission rogatoire. La défense s'y opposa, la cour d'assises rendit un arrêt qui ordonna que le préfet serait entendu dans son domicile par un juge commis, dont le procès verbal serait lu à l'audience de la cour. Mr. le préfet ne prêta que le serment prescrit par l'article 75 du Code d'instruction criminelle, de dire la vérité, toute la vérité. Mr. le président, en lisant cette déposition, avertit MM. les jurés qu'ils ne devaient la considérer que comme un simple renseignement.

C'est sur ces faits que l'avocat fondait le quatrième moyen de cassation que la cour a adopté. Elle a déclaré qu'il y avait eu violation de l'article 317 du Code d'instruction criminelle, en ce que Mr. le préfet aurait dû prêter en outre le serment de parler sans haine, et sans crainte. Cette déposition étant destinée à servir en cour d'assises, il y avait excès de pouvoirs de la part du président de ne l'avoir donnée que comme simple renseignement ; que, par suite, il y avait violation du décret du 4 mai 1812 ; en conséquence, sans s'arrêter aux autres moyens, les jurés furent déboutés, l'arrêt de la cour d'assises de Riom, et a renvoyé Jacques Besson, pour être procédé de nouveau, devant la cour d'assises du Rhône.

Du Courrier des Etats-Unis.

Affaire J. Colt-Mariage-Suicide-Incendie.

Avant-hier matin, à l'arrivée du courrier d'Albany, le bruit s'étant répandu que le gouverneur, ébranlé par l'intervention de certains avocats de New-York, avait accordé à Colt un sursis d'exécution jusqu'au 7 janvier. Mais c'était là une fausse rumeur. M. Seward persistait dans son refus de s'interposer entre le criminel et la justice. Colt en voyant s'évanouir cette dernière espérance, a versé des larmes amères. Pour ne plus l'exposer à une pareille épreuve, on lui a rien dit d'une nouvelle démarche faite auprès du chancelier, à Albany ; démasquage, d'ailleurs, qui n'a eu aucun succès. Lorsque a été calmée la vive émotion causée dans son âme par la secousse de la réponse du gouverneur, Colt a paru reprendre peu à peu de la résignation. Il a eu de fréquentes entrevues avec le révérend M. Anthon, avec son frère, et avec quelques uns de ses amis. Dans la soirée, il a demandé à voir Caroline Henshaw, sa maîtresse, dont on se rappelle sans doute le rôle dramatique dans ce terrible procès. Les deux jeunes gens ne s'étaient pas vu depuis le jugement ; leur entrevue a été, dit-on, fort attendrissante. Un enfant est né de cette union, peu de temps après le meurtre d'Adams. Colt a voulu, avant de mourir, légitimer sa naissance par un mariage, et Caroline Henshaw s'est prêtée avec une étrange complaisance à ce triste caprice qui devait avoir pour résultat de la flétrir, elle et son enfant, d'un nom à jamais infamé. Mais il ne s'est trouvé personne qui eût voulu sanctionner une alliance qui aurait été nul devant la loi, puisque le *fiancé* était déjà mort civillement.

Colt a passé toute la nuit à écrire : un nombre des lettres par lui laissées, s'en trouvent, dit-on, une adressée au gouverneur, dans laquelle il réfute les argumens développés par M. Leaward dans ses deux mémoires, et une autre adressée à son enfant, et dont le cachet ne devrait être rompu par celui-ci que lorsqu'il aura atteint un certain âge. Vers minuit, le sheriff, qui est à la fois l'un des plus hauts magistrats et l'exécuteur des hautes-œuvres de la justice américaine, est allé voir le condamné, pour lui demander s'il avait quelque recommandation à lui faire relativement à la fatale cérémonie. Invoquant la latitude laissée par la sentence de mort, qui ne fixe pas comme d'ordinaire, un délai de deux heures pour l'exécution, et se bornant à désigner la journée du 18 novembre, c'est-à-dire entre le lever et le coucher du soleil. Colt a demandé au sheriff que l'heure du supplice fut retardée jusqu'à 4 heures du soir. Il a été fait droit à cette requête. Colt a témoigné ensuite le désir de voir tous les employés de la prison pour leur faire ses adieux, et le sheriff lui a promis de les faire aller tous à son échafaud de midi à une heure. Pressé de prendre de la nourriture et du repos, il a accepté du café, mais a refusé de se coucher. Tout le monde s'est retiré alors, le laissant avec deux gardiens qui ne devaient pas le perdre de vue.

Hier matin, au point du jour, l'échafaud a été dressé dans la cour qui forme une es-

— Eh bien ! ne te dis-je pas que Cyprien ne serait pas coupable ? Mais, mon enfant, ajouta-t-il en prenant la bouteille qu'il secoua d'une main tremblante, il y a là plus que la portion ordinaire !

— C'est prouvé, grand-père ; il y a aussi la mienne qui est tombée dans la gourde sans le faire exprès. Ne seriez-vous pas bien gras avec une seule portion ? Et Cyprien, tirant encore de sa poche quelques morceaux de sucre et un croûton de pain blanc, ajouta :

— J'ai profité de la coïncidence pour acheter, à la cantine de l'infirmerie, ces denrées coloniales prohibées. Avec cette croûte de pain et ces ingrédients, je vais vous manutentionner une fricassée à la façon de l'ordinaire des perroquets. Cela fera sur votre pauvre estomac, un peu rouillé par les années de services, l'effet d'une vraie camelote de velours d'Utrecht.

— C'est bel et bon, reprit Jérôme tout-à-fait calme ; mais, en attendant, tu nous a mis dans quel embarras, et sans le secours du colonel, qui a eut l'obligeance d'aider mon père, je ne sais comment j'aurais fait pour l'amener jusqu'ici avec le frois qu'il fait déjà.

Cyprien salua encore l'empereur.

— Papa, l'étape n'est pas longue et la route est magnifique. C'est tout pavé, répliqua-t-il en levant au ciel, en ce moment scintillant d'étoiles, son œil unique ; ce temps-là me rappelle l'illustre Dugommier, mon ancien général !

Et, passant en même temps à la gauche du centenaire, il ajouta avec gaieté :

— Je reprends ma place de bataille et mon poste d'honneur, s'il faut.

— Oui, monsieur Cyprien, dit en s'éloignant un peu Napoléon, qui jusqu'alors c'était borné à écouter la justification de l'invalidé, cette place est maintenant pour vous un véritable poste d'honneur que vous devez vous montrer jaloux de ne céder à personne.

— Il est positif, mon colonel, que je n'abandonnerais pas plus celui-là aujourd'hui que je n'ai abandonné les autres jadis.

— Je le crois. A quelle affaire avez-vous donc été martyrisé ainsi ?

— Mon colonel, à la bataille de Fleurus, gagnée sur les Autrichiens par le général Jourdan, aujourd'hui maréchal de l'empire. En nous précipitant sur les pièces ennemies une d'elles, chargée à mitraille, me rasa le menton comme vous voyez, me décrocha un œil et me débarrassa de mes deux jambes sur le même temps. Mais, dit Cyprien en frappant sa large poitrine de ses deux mains, l'estomac est resté intact et le cœur n'a pas été touché ; aussi figure-t-il sur le contrôle du corps comme jouissant complètement de la source d'activité.

Napoléon sourit à ce propos de Cyprien.

— La journée de Fleurus, lui demanda-t-il, n'eût-elle pas lieu le 26 juin 1794 ?

— Oui, mon colonel, il y faisait plus chaud qu'à cette heure, je vous en réponds !

— C'était déjà du temps de Bonaparte dit le centenaire.

Grand-père, reprit Cyprien avec vivacité, dites, sans vous commander, de l'empereur Napoléon-le-Grand ; ce sont ses noms le baptême, et on ne l'appelle pas autrement à l'hôtel.

— Oui, comme feu sa majesté Louis XIV.

— Eh ! grand-père ! s'écria Cyprien avec impatience en prenant sur une de ses jambes ; laissez-vous donc tranquille avec ce monarque de l'ancien régime qui ne faisait la guerre qu'en perdue et en bas de soie ! Votre Louis XIV n'était qu'un roi enrubané et empanaché, bon tout au plus à commander les anciens du camp de la Lune ! Est-ce que vous pouvez le comparer à Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie ? A la bonne heure, voilà un pur monarque ! Lui, il porte des bottes, une capote, les cheveux courts, et un chapeau comme les nôtres ! Celui-là est un héros consolidé, et de plus ficelé selon l'ordonnance ! N'est-ce pas, mon colonel ?

A cette interpellation, l'empereur avait froncé le sourcil, et de cette voix grave qui dictait les destinées du monde, il répondit froidement :

— Vous vous trompez, M. Cyprien ; Louis XIV a été un grand roi ! C'est lui qui a élevé la France au premier rang des nations de l'Europe ; c'est lui qui, le premier, a eu 400,000 hommes sur pied et 100 vaisseaux en mer. Il accrut la France du Roussillon, de la Franche-Comté et de la Flandre ; il assit un de ses enfans sur le trône d'Espagne ; enfin c'est lui qui a créé l'hôtel des Invalides ! Depuis Charlemagne, il n'y a pas de roi de France qu'on puisse lui comparer !

En attendant Napoléon faisait ainsi l'éloge du prince pour lequel il posait une sorte de culte, le centenaire fit un effort pour se

pece de large couloir tout autour de la prison, entre les bâtiments et la muraille extérieure. La potence était placée au-dessous de la lucarne qui éclairait le cachot du condamné, et celui-ci a pu entendre chacun des coups de marteau qui ont retenti sur l'instrument de mort.

aux efforts des pompiers accourus au premier son d'alarme jeté par la cloche de City Hall. Le shérif, frappé de cette coïncidence, comme l'a été le public, se refusa énergiquement à laisser pénétrer la foule, malgré les réclamations des pompiers.

CORRESPONDANCE.

A l'Editeur de l'Aurore, Monsieur. Dans votre numéro du 22 du courant, vous condamnez l'acte du magistrat qui a mis la loi à exécution pour faire disparaître un abus croissant qui ne manquait pas de causer beaucoup de scandale.

A 11 heures du matin, le révérend M. Anthon est venu prendre sa place auprès du condamné. Les avocats, qui avaient été chargés de sa défense, sont entrés à 11 heures et demie. A midi, Caroline Henshaw est arrivée, accompagnée du frère de Colt et d'un ami, Howard Payne.

Elle s'est donc déclarée être une personne de vie débauchée, dé-couverte et dé-réglée; et le magistrat n'a fait qu'un acte légal auquel la société ne devrait qu'applaudir.

Il est à peine d'envoyer une heure et demie Colt a fait demander le shérif, s'est entretenu avec lui, a protesté de son innocence, et témoigné encore l'espoir d'une commutation. Le shérif l'a engagé à rejeter de pareilles pensées qui l'empêchaient de se préparer à la mort; et il lui a déclaré que rien ne pouvait l'empêcher de monter à 4 heures sur l'échafaud.

Section 9. "Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite que les personnes qui étant capables de travailler, et par là ou par là ou par d'autres moyens de se soutenir elle et leurs familles retuseront et négligeront volontairement de le faire."

Deux heures et demie avaient sonné. Colt a demandé à être seul, à être même, comme pendant la plus grande partie de la journée, débarrassé de la surveillance d'un gardien. Tout le monde s'est éloigné.

Section 10. "Les personnes qui sont dans l'habitude de fréquenter les maisons de débauche, qui n'ont rien d'elles un compte satisfaisant."

Pendant que cette affreuse scène se passait dans le cachot de Colt, près de là, dans le dôme de la prison, le feu éclatait tout-coup avec furie et ne cessait qu'avec peine

elle s'étend à la presse française, et souvent à la presse chez nos propres voisins. En sorte que personne n'a dû être étonné de l'extrait que nous avons, d'après les journaux anglais, reproduit du "National"

elle s'étend à la presse française, et souvent à la presse chez nos propres voisins. En sorte que personne n'a dû être étonné de l'extrait que nous avons, d'après les journaux anglais, reproduit du "National"

Nous n'avons pas encore reçu nos journaux d'Angleterre, mais d'après les extraits qu'en donne l'Albion de New-York, il paraît qu'ils contiennent a s'occuper vivement de nos affaires.

Le ministère qui sans doute approuve Sir Charles, ou qui doit l'approuver, n'avait pas encore fait connaître au public ses sentiments, mais le tems est proche où ils seront connus

MUSIQUE RELIGIEUSE. Comme nous l'avons déjà annoncé il y a quelques temps, Mr. BRAUNES se propose d'ouvrir une école de chant, aussitôt qu'il aura un nombre suffisant de personnes, pour commencer ses exercices.

Tous les jours on entend répéter qu'il n'y a point dans notre ville d'amusemens auxquels les jeunes gens puissent se livrer sans qu'il y ait scrupule pour les uns ou danger pour les autres.

Mais hélas! ces effets et ces résultats si beaux que nous enregistrons en faveur de la musique, qu'ils sont rares parmi nous! Quel- l'insouciance, quel dégoût pour cet art si puissant sur les cœurs, et pour lequel on fait tout chez les autres peuples du monde, qui travaillent tous les jours à le placer au rang qu'il doit occuper par son importance; et en effet qu'entend-on dans nos églises d'un bout de la province à l'autre? des hommes et des enfans qui s'égosillent et font du bruit; qui chantent le plain-chant en faisant trembloter et chavirer leurs voix, au lieu de l'exécuter uniment et avec gravité.

Ce qu'avance le Times, c'est-à-dire un des premiers journaux, sinon la principale feuille d'Angleterre, à cause de sa circulation, de son influence sur l'esprit public, et de l'habitude de sa rédaction, ce que le "Times" avance, par exemple, sur le compte de Mr Lafontaine, que sa tête a été mise à prix, &c., est complètement faux, ainsi que bien d'autres assertions qu'il hazarde. Mais cette ignorance des hommes et des choses en Canada n'est pas particulière aux journaux anglais seulement,

des belles basses-tailles, des baritons, des tenors, des sopranos se rencontrent très fréquemment; mais ce sont les principes du chant qui manquent totalement chez nous; ce sont ces principes que la plupart de ceux qui chantent parmi nous n'ont pas eu l'avantage d'apprendre, faute de livres ou de maîtres pour le leur enseigner; cependant, le chant, comme toute science, a ses principes, ses élémens, ses secrets, ses règles invariables qu'il faut nécessairement apprendre avant d'y pouvoir faire un pas; la voix est un instrument qu'il faut exercer continuellement pour la rendre souple et juste; et c'est à la négligence ou à l'ignorance des principes que l'on doit attribuer si peu de musique passable, ou plutôt de si mauvaise musique dans nos églises.

C'est peu de chanter juste, si l'on ne chante avec expression; or, pour bien exprimer le sens d'une pièce de chant, il faut

Avoir égard au caractère de la poésie. Ainsi ce serait faire un énorme contresens que d'exécuter l'humble prière du pêcheur "Seigneur Dieu de Clémence" avec les éclats de voix que réclame l'hymne de triomphe: "Jésus parait en vainqueur"; on doit prendre le ton et l'accent humble qu'exigent les paroles et le caractère du premier morceau, et réserver pour le second, sans crier pourtant, toute la force vibrante de la voix; n'oublions pas aussi que l'effet d'un morceau de musique dépend de la fidélité à suivre le mouvement indiqué par l'auteur; si l'on n'observe pas scrupuleusement ce précepte, on s'expose à pervertir la méthode la plus gracieuse en un chant baroque et insignifiant.

Chercher à rendre par les inflexions de la voix, le sens particulier à chaque vers de la pièce, c'est-à-dire que l'expression générale dont nous venons de parler doit changer d'inflexion autant de fois que la musique et la poésie expriment des idées différentes ou accessoires du sujet principal.

Il faut observer la prosodie et la ponctuation. Les règles de la prosodie qu'il faut surtout suivre dans le chant, sont celles regardant la valeur des mots. On distingue trois espèces de syllabes, les longues et les brèves. Les longs, pére, mère, frère, tante ont leur première syllabe longue, c. a. d. sur lesquelles on appuie en parlant ou en chantant, et leurs dernières syllabes, e, a, d, sur lesquelles on passe sans s'arrêter.

Le compositeur élide de, en ne mettant qu'une seule note pour deux syllabes élidées. Nous avons dit aussi qu'il fallait observer la ponctuation. C'est n'est que lorsqu'on rencontre dans la poésie mise en musique, des virgules, points et virgules, deux points, que l'on doit respirer en chantant. Si l'on enfreint cette méthode facile à suivre avec un peu d'attention, on détruit malheureusement le charme de la mélodie en coupant en deux les mots de la poésie, ou en séparant ceux qui doivent être unis.

Bien articuler les paroles. C'est de l'excellente et correcte prononciation de paroles, dit avec beaucoup de justice, un professeur du conservatoire, Mr. A. Edwards, que dépend tout l'effet de la musique vocale. Un chanteur, quelque habile qu'il soit, s'il prononce peu ou point le texte chanté, n'est plus pour les gens de goût qu'un brillant rossignol, dont le chant peut être agréable à la vérité, mais ne parle pas à ceux qui l'écouent, parcequ'ils sont péniblement occupés à chercher l'explication du bruit harmonieux qu'il produit à leurs oreilles.

CONCERT ET SOIREE DRAMATIQUE. Madame de GONY et monsieur KNOOP donneront, demain soir vendredi, un Grand Concert, au bénéfice de ce dernier, au Théâtre Royal. Les amateurs du 71e régiment Montagnards, donneront la pièce intitulée Rob Roy. Une réunion d'artistes aussi distingués, promet une soirée amusante.

SAISON. Depuis quelques jours il est tombé un peu de neige, mais pas encore assez pour servir de voitures d'hiver. Nous avons réellement joui d'une belle température pendant cette saison, ordinairement si désagréable dans nos climats. La navigation est encore en pleine activité, et nous ne sachons pas qu'aucun des steamboats aient été envoyés à leurs quartiers d'hiver.

BUREAU DE SECURITE (Est), Kingston, 19 Novembre 1842.

COUR D'APPEL. SÉSION DE NOVEMBRE 1842.

Le Kingston Wags dit qu'un ouragan a éclaté dernièrement au-dessus de cette ville, et il y a causé beaucoup de dommage, surtout dans

le port. Il ajoute même qu'il est certain que plusieurs personnes ont péri par la voie.

Le même feuille dit que la picotte faisait des ravages à Kingston, plusieurs jeunes gens surtout en avaient été atteints et quelques cas s'étaient déclarés à l'hôpital de la garnison.

Il est réellement à regretter que Son Excellence ne ce soit pas pressé de le faire, immédiatement après la session du parlement, ce séjour si fatal à la santé des personnes les plus robustes.

ELECTIONS MUNICIPALES. Les citoyens doivent se souvenir qu'il faut absolument avoir un certificat du greffier de la ville pour pouvoir voter, et qu'il faut avoir un reçu de paiement de la cotisation pour obtenir ce certificat.

A une assemblée des Electeurs du Quartier Ste. Marie, tenue le 22 de novembre courant, M. Olivier Raymond au fauteuil, il a été résolu "que Messieurs Wm. Molson, François Trudeau et Antoine Dubord, soient présentés à la prochaine élection municipale qui aura lieu le 1er décembre, pour être élus Membres du Conseil de Ville, et que Mr. François Ricard, soit proposé pour conseiller pour l'année prochaine."

Mr. l'Editeur de la Minerve est prié d'insérer la résolution ci-dessus dans son prochain numéro.

Montréal, 23 novembre, 1842.

Les reproductions du journal médical The Lancet, publié à New-York, le morceau qui suit et que nous offrons au public avec l'assurance qu'il sera agréable par les souvenirs de l'homme de génie auquel il est fait allusion et dont Montréal déplore si vivement la perte comme homme de Part.

Le Dr. NELSON a prononcé sa première lecture au Lyceum, Broadway, (New-York), dans la soirée de mardi dernier, en présence d'un auditoire des plus respectables. Le Dr. Nelson expliqua avec modestie, et succinctement, la méthode adoptée par lui dans ses recherches, et qui avait été de commencer par les étres les plus placés dans l'échelle du règne animal pour s'élever de là graduellement sans omettre un seul anneau de la chaîne qui les lie avec l'homme, le dernier et le plus parfait ouvrage de la création.

Le Dr. Nelson signala avec beaucoup d'appropos, d'esprit et de candeur, nombre d'erreurs dans lesquelles sont tombés des auteurs qui traitent de physiologie, erreurs qui ont conduit à beaucoup de fautes dans le traitement des maladies. Il fit ensuite une esquisse rapide du cours qu'il entend donner, en présentant une série de doctrines commentées revues parmi le monde médical, mais que le résultat de ses recherches renverse, ainsi qu'on pourra s'en convaincre. Les vues du docteur ont paru exciter un très grand intérêt.

Les passagers de la chambre étaient au nombre de onze, savoir: Edward Staveley, Ecr. Ingénieur civil, sa dame et ses trois enfans, le Capt. Gildersleeve et sa demoiselle, le Dr. Meilleur, les Rév. Mrs. Carroll et Macheboeuf, prêtres catholiques. Il y avait aussi sur le St. David trois passagers d'entrepont, qui eurent également le bonheur de se sauver du naufrage.

Le bruit a couru, mais les journaux officiels l'ont démenti, que des dépêches du bureau colonial condamnaient la conduite de Sir Chs. Bagot.

C'est une tactique comme une autre; mais c'est une ruse usée depuis long-tems. On annonce souvent comme confidentiel ce qu'on désire voir arriver. Allez, maîtres réverands, les journaux d'aujourd'hui du gouvernement ont été assez long-tems de l'opposition pour en connaître tous les tours.

Les associations constitutionnelles s'organisent. Les braves gens savent à quoi s'en tenir là-dessus. Ne serait-il pas plus que drôle de voir les canadiens volontaires? Eh bien! tout cela est tellement dans l'ordre des choses possibles que l'on entend déjà des petits gaminis chanter dans les rues:

Palme le son
Du tambour, du clairon,
De la trompette,
Et mon ivresse est complète
Quand j'entends retentir le canon
De bonbon.

En cette ville le 22, Thomas Blackwood, Ecr. âgé de 70 ans. M.B. résidait en ce pays depuis 53 ans et à Montréal depuis 47, il était donc l'un des plus anciens citoyens, aussi respecté qu'il l'était toujours rendu respectable.

A Chambly le 19 du courant, à l'âge de 63 ans et onze mois, René Boileau Ecuier, Notaire public. Ses qualz à personnelles et ses vertus domestiques l'ont toujours rendu cher à ceux qui eurent à vivre avec lui, et qui le considéraient comme un bon père, et son amour fraternel peut être dit être comme modeste, jeune encore et même de former un établissement avantageux, il préfère se consacrer à son père et à ses soeurs, qui avaient besoin de son appui. Il pratiqua sa profession comme notaire, depuis 1803 jusqu'à sa mort, à la satisfaction générale de tous ceux qui eurent des affaires avec lui. La douceur et l'aménité de son caractère le rendaient cher à tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître.

Les pauvres de la paroisse perdent en lui un de leur meilleur soutien... Avis au public... A VENDRE... PAR le Soussigné LES STATUTS des deux dernières Séances du Parlement Provincial.

Assemblées en Banqueroute, Pour la Semaine Prochaine.

LENDI, le 25 Novembre 1842, à 11 heures A. M. Augustin Fréchette, de la Cité de Montréal... MARDI, le 29 Novembre—1842, à 11 heures A. M. William Nunns.

A VENDRE.

PAR le Soussigné LES STATUTS des deux dernières Séances du Parlement Provincial. E. R. FABRE.

VENTES PAR LE SHERIFF. VENTIONS EXPOSAS.

MONTRÉAL, VIS PUBLIC est donné par le Sherif et tenements ci-dessous mentionnés, seront vendus au temps et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver, pourra être faite dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

VENTIONNÉES EXPOSAS.

Montreal, à Savoir: STANLEY BAGG, No. 1585. de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province du Canada, écuyer, demandeur; contre les terres et tenements de Dame ANGELE DUAIME, veuve de feu Jean Baptiste Beauvais dit Cazca, etc.

Magasin de Provision.

Le Soussigné offre en vente à son magasin Rue St. Paul près du Marché neuf, les articles suivants à des prix très modérés: Lard en quart de différents qualités, 500 quart de Farine P. H. C., 500 de Superfine des E. U., 100 de Huile de différente qualité, 50 tonne de Whisky, 100 quarts de H. C., 30 tonnes de Mélasses et Treble, Rum et Jamaica de N. Y. en tonne, Casanade de différents qualités, 500 caisses de Savon, 150 de Chandelle, 3 caisses Indigo, Tabac noir de toute sorte, Thé Twanky et Hyson, Vins de toute sorte, Mornes en quart et en drap, Maquereau, Coton et Chandelle, Sacre blanc, Coton à Chandelle &c.

PRENEZ GARDE.

Le Soussigné avertit le public et surtout les marchands, que MARIE ROSALIE BONNETTE, son épouse, ayant, sans cause, légitime son lit et sa maison, il ne payera aucune dette quelconque qui contractera à l'avenir, sans son autorisation expresse.

CHARLES CHALIFOUX, St. Hyacinthe, 19 Nov. 1842.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de JAMES GORDON, Banquier. Le Soussigné ayant été nommé syndic du dit Banqueroutier, donne avis qu'une Assemblée des Créanciers du dit Banqueroutier sera tenue au Bureau de WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, Commissaire des Banqueroutes, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le CINQUIEME jour de Décembre prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'audition des comptes du dit Banqueroutier, et pour faire un dividende des biens et effets du dit Banqueroutier, la et alors les dits Créanciers qui n'ont point encore prouvé leur dettes, doivent se présenter pour en faire la preuve.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de CHARLES REID, Banquier. Le Soussigné ayant été nommé syndic du dit Banqueroutier, donne avis qu'une Assemblée des Créanciers du dit Banqueroutier sera tenue au Bureau de WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, Commissaire des Banqueroutes, dans la Cité de Montréal, MARDI le SIXIEME jour de Décembre prochain à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'audition des comptes du dit Banqueroutier, la et alors les dits Créanciers qui n'ont point encore prouvé leur dettes, doivent se présenter pour en faire la preuve.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de THEODORE WRIGHT GEORGEON, Banquier. Atteint d'un Warrant de Banqueroute, assigné par WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, l'un des Commissaires des Banqueroutes, résidant dans la Cité de Montréal, daté au dit Montréal le DIXSEPTIEME jour de Novembre 1842, a été émané contre les biens de THEODORE WRIGHT GEORGEON, ci-devant du Township de Lochaber, maintenant du Township de Hull, dans le district de Montréal, Comté de Montréal.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ISAAC ANON, Banquier. Atteint d'un Warrant de Banqueroute, assigné par WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, l'un des Commissaires des Banqueroutes, résidant dans la Cité de Montréal, daté au dit Montréal le DIX-NEUF jour de Novembre 1842, a été émané contre les biens de ISAAC ANON, ci-devant du Township de Lochaber, maintenant du Township de Hull, dans le district de Montréal, Comté de Montréal.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ORLIN BOSTWICK, EZEKIEL E. COLBURN, NOBLE, J. BOSWICK et EDWIN N. BOSWICK, Banquier. Atteint par le présent donné, que les Soussignés ont été nommés Syndics pour administrer les biens dits Banqueroutiers, et que Pon a appointé Orlin Bostwick l'un des Banqueroutiers notres Agent, pour collecter toutes dettes due à la dite banqueroute.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ANTOINE BEAUDOIN, Banquier. Atteint par le présent donné, que la première assemblée de DIVIDENDE des biens et effets du dit Banqueroutier a été assignée au VENDREDI VING-CINQUIEME jour de NOVEMBRE courant à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau du dit Commissaire Soussigné, dans la Cité de Montréal, et la et alors les créanciers du dit Banqueroutier se présentent pour faire la preuve de leur dettes en qu'il n'ont pas encore été prouvé, et déclarent en dividende.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de AUGUSTIN FRECHETTE, Banquier. Atteint par le présent donné, que le Syndic assigné a été nommé seul Syndic pour administrer les biens dits Banqueroutiers.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de WILLIAM NUNNS, Banquier. Atteint par le présent donné, que les Soussignés ont été nommés Syndics pour administrer les biens dits Banqueroutiers.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de ALONZO HOTCHKISS et MERRITT HOTCHKISS, Banquier. Atteint par le présent donné, que le Soussigné a été nommé seul Syndic pour administrer les biens dits Banqueroutiers.

Avis aux Bouchers et autres. Avis est donné par le présent que VENDREDI prochain, 25 du courant, à MIDI, dans la HALLE DU MARCHÉ STE. ANNE, sera vendu et adjugé au plus haut et dernier enchère, le BAIL d'un ÉTAL dans le dit marché. De plus, le BAIL ou LOUAGES de toutes les CUISINES ou LAVOIRS dans la dite Halle ou Maison du Marché.

Corporation de Montréal. Pour être vendu par Encais Public LUNDI le 28 du courant, à ONZE heures de l'avant-midi, sur les lieux, ce LOT de CHOIX propre à BATIR ayant trois fronts, situé entre les rues St. PAUL et COMMISSAIRE, au Nord-Est, de la rue ou batterie, la continuation de la rue St. Jean Baptiste, ce lot contient vingt-trois pieds sur la rue St. Paul et vingt et un pieds trois pouces sur la rue des Vinaigres.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de WILLIAM NUNNS, Banquier. Atteint d'un Warrant de Banqueroute, daté de Montréal, le 19e jour d'octobre dernier, a été émané contre les biens du dit William Nunns, toutes les personnes qui peuvent être concernées, sont notifiées par les présentes, qu'une SECONDE ASSEMBLEE des CRÉANCIERS du dit William Nunns, sera tenue au Bureau du dit Commissaire Soussigné, le MARDI, 29e jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, où là et alors les dits créanciers sont requis de venir prouver leurs dettes et être présent à l'examen final du dit Banqueroutier, et Procureur de son certificat suivant la loi.

AVIS. Les créanciers des biens de J. H. LEBLANC de St. Jean, qui n'ont pas encore enlevé un état de leur réclamation, sont avertis de le produire sans délai au soussigné, l'un des syndics des dits biens, afin qu'un dividende de tel argent collecté soit déclaré.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations contre la banqueroute de ISAAC BROCK ALLEN de Sorel, qui sont ou qui peuvent devenir intéressés au contrat d'assignation passé par M. G. GIRA, notaire public, sont notifiées de transmettre leurs demandes sans délai au soussigné, l'un des syndics des dits biens, afin qu'un dividende soit déclaré sur les dits biens.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de NARCISSE BERTHIAUME, Banquier. Atteint par le présent donné, que les Soussignés ont été nommés Syndics pour administrer les biens du dit Banqueroutier.

EN BANQUEROUTE. Dans l'affaire de THOMAS IRVING et GEORGE IRVING, Banquier. Atteint par le présent donné, que les Soussignés ont été nommés Syndics pour administrer les biens des dits Banqueroutiers.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE. PRINCESSE VICTORIA. Départ de Montréal, 9 heures, A. M. 7 heures, A. M. 3 de P. M. 11 heures, A. M. LUNDI, le VING-HUITIEME jour de NOVEMBRE, 1842, au bureau du dit Commissaire, au coin des rues Saint Gabriel et Saint Jacques, dans la dite Cité de Montréal, à UNE heure de l'après-midi, afin de prouver leurs dettes respectives, et de nommer un ou plusieurs syndics pour administrer les biens du dit Banqueroutier.

PENSION PRIVEE. La Soussignée informe les ouvriers qu'elle a loué une grande maison de pierre de taille dans la rue St. Dominique, la septième porte plus bas que la grocerie de Mr. E. Ferns, en descendant à la rue Craig, où elle peut loger les pensionnaires à très-bas prix. Les pensionnaires pourront dire cheluis et se accommoder, le tout sera pour dix cheluis par semaine.

VENTES A L'ENCAN. Par Bethune et Kittson. Vente de Gravures Encastrées, &c. VENDREDI, après-midi, le 25 du courant, aux magasins des Soussignés, sera vendu par enchère, pour clore les consignations: Le reste des jolies gravures encastrées qui ont déjà été averties.

Vente de Harnais &c. &c. MARDI, prochain, le 29 du courant, aux Magasins des Soussignés, seront vendus: 9 Harnais doubles complets. 12 do, simples, de de la meilleure description, tous en cuir, et de noir, ill par les meilleurs ouvriers.

Chassis de Fenêtres. Les Soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils manufacturent des CHASSIS, par mécanisme à vapeur, à leur Manufacture, Rue St. Urbain, ou on doit expédier toutes les commandes, soit pour Chassis ordinaires à la Canadienne, ou à l'Anglaise, ou doubles Chassis, Lucarne, &c. &c.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE, RUE ST. VINCENT. Le SOUSSIGNÉ attend incessamment une nouvelle collection de LIVRES, GRAVURES, etc. etc. Il continue à faire venir de FRANCE des demandes toutes les LIVRES qui lui sont demandés.

Le Soussigné offre en vente, les LIVRES suivants à l'usage des ECOLES des Frères de la Doctrine Chrétienne: 1er. Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu, 1 vol. in 12o. 2o Grammaire Française, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, 1 vol. in 12o. 3o Cours d'Histoire, contenant le l'histoire de l'histoire de la France, précédée d'un précis de l'histoire de France, 1 vol. in 12o.

AVENDRE, UN EMPLACEMENT de 40 pieds de front sur 176 pieds de profondeur, situé sur la rue LaGauchetière. Un autre EMPLACEMENT de 40 pieds, sur 60 pieds de profondeur, situé sur la rue Saint-Jacques.

BANQUE DE MONTRÉAL. AVIS est par le présent donné, qu'un dividende de QUATRE par CENT a été déclaré sur le CAPITAL de l'Institution, versé avant le PREMIER JUIN écoulé, et au prorata sur les versements subséquents du Capital récemment souscrit; lequel dividende sera payé au bureau de la Banque en cette ville, le ou après le premier Décembre prochain.

REMEDE Pour la Toux et le Rhume, &c. ESSENCE CLAIRIFIÉE. MARUBE et REGLISSE CANDI. FLETCHER. Ce Remède est un composé d'ingrédients les plus sûrs et les plus salutaires contre la TOUX. Il est recommandé par un grand nombre de médecins de cette ville, et considéré comme très efficace contre la Toux le Rhume, et l'enrouement, l'irritation de la gorge, &c. A vendre par tous les Apothicaires, et par les propriétaires.

N OUVEAU MAGASIN DE CUIR. Dans la maison occupée par Mr. MACK, sur le nouveau marché, à la porte voisine de Mr. DEMERS, il aura constamment un assortiment de CUIR de toute description.

VENTES A L'ENCAN. Par James Young. VENTE REMISE. La 26e d'encan du Soussigné, Samedi le 26 du courant, seront vendues les dettes de la Maison de M. François Mercur, une liste ainsi que les conditions seront annoncées au temps de la vente.

VENTE DE BIENS FONDS DE GRANDE VALEUR. La Chambre d'encan du Soussigné, MARDI le 6e jour de Décembre prochain étage: Cette Jolie MAISON, en brique, d'un étage et demi de haut, connue sous le nom de MARTIN COLLE, située sur la Côte des Tanneurs, appartenant à feu Daniel T. East, orphèvre, avec un JARDIN et un VERGER spacieux, contenant environ trois acres, et complanté d'arbres fruitiers de choix.

VENTES TOUTES LES SAMEDIS DURANT L'AUTOMNE ET L'HIVER. Le Soussigné fera des ventes de MARCHANDISES Sèches à sa Chambre d'Encan, rue St. François Xavier, tous les SAMEDIS de chaque semaine. Pour les ventes des autres jours voir les annonces ou les affiches.

MAGASIN DE CAFÉ PUR, THÉS, ÉPICES, &c. &c. Rue Notre Dame, No. 116. Le Soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a établi un pommier et la vapeur pour rôtir et mouler le café. Ses pratiques peuvent en conséquence être assurées que le café qui sera acheté à son magasin sera pur et par conséquent sans mélange, et frais émé moulu tous les jours.

AVIS est par le présent donné que la société qui a existé sous le nom et raison de LIMOGES et MARIER, en cette ville, depuis le premier Mai dernier, a été dissoute, d'un commun accord, par acte passé devant M. J. Belle, Notaire, le 2 Novembre courant. Au moyen du dit acte, toutes dettes dites à la dite Société doivent être payées à Narcisse Limoges l'un des Soussignés, et toutes réclamations contre la dite société doivent être exercées contre le même qui est chargé de les liquider.

N. LIMOGES, MAGASIN DE MARCHANDISES DE Gout et de Fantaisie, EN GROS ET EN DÉTAIL RUE NOTRE-DAME. PRESQUE VIS-A-VIS L'AUDIENCE, No. 90. Avis Public. Est donné par le présent, que les Soussignés s'adresseront à la législature de cette province, à la prochaine Session, pour en obtenir le privilège d'établir un Pont de Puge sur la Rivière Jésus, pour traverser le village Saint-Eustache à Saint-Rose et vice versa, à l'endroit où est tenue maintenant la traversée appartenant à la succession de Dlle Marie Lemaire St. Germain. L'étendue du privilège lequel demandeur est de trois quarts de lieue au-dessus et d'une lieue au-dessous de lieu où sera érigé le dit Pont.

MAISON DE PENSION. PLUSIEURS Messieurs pourraient trouver une Pension très convenable sous tous les rapports et à des conditions très raisonnables, dans la maison particulière, en s'adressant au No 158 rue Notre-Dame.—14 Nov.—j.

Le DOCTEUR BRUNEAU, de la profession d'apothicaire, a établi sa demeure dans la maison ci-devant occupée par Charles Lamontagne, &c., à l'encoignure des rues St. Hélène et des Recoillets, derrière l'église des Recoillets, Montréal, 13 Oct.

HOTEL D'EUROPE. A ST. HYACINTHE. Le Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de changer de domicile et qu'il vient maintenant son hôtel dans la maison occupée ci-devant, pour le même usage, par feu Mr. JEAN ROCH. Ce nouveau local offre de nombreux avantages sous le rapport de sa situation et de ses dimensions spacieuses. Il espère donc que Messieurs les voyageurs et autres voudront bien lui continuer l'engagement qu'il en a déjà reçu et qu'il s'efforcera toujours de plus en plus de mériter.

VENTES D'IMMEUBLES A VENDRE. A des conditions faciles, cette MAISON à deux étages en briques, biens connue sous le nom de maison à tri-che-min sur la route de St. Jean, avec une TERRE contenant 26 acres. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire.

AUX CAPITALISTES. La soussignée offre en vente gré-à-gré, les biens de valeur ci-après mentionnés, savoir: 1o. Une maison en pierre, occupé par Peter McMahon, dans la rue St. Paul, à Montréal, avec le vsto emplacement sur lequel elle est érigée et ses dépendances à cet emplacement est très avantageusement situé et fait face à trois rues, presqu'au vis-à-vis l'Hôtel de Rasco.

UNE belle TERRE en pleine culture de 100 acres, avantageusement située à Laprairie, à une demi lieue du fleuve, avec maison, deux granges, étables, scieries et autres bâtiments. Pour les conditions s'adresser à Mr. HENRY, Ecr. Notaire, ou à M. T. LEFEBVRE au village de Laprairie.

PLUSIEURS beaux LOTS de TERRE ou emplacements situés sur les rues St. Catherine, Montcalm, Mignonne et Sherbrook, au coin des rues Louis, faubourg Québec. Tous ces lots sont dans le plus beau site, étant très élevés et sur des rues, de 40 à 80 pieds de large. Pour conditions s'adresser au soussigné P. BEAUDRY, N. P. Faubourg Québec, Montréal, 19 Sept.

CANAL DE LA CHINE. DES propositions sont reçues au Bureau de la Direction des Travaux Publics, à Kingston, jusqu'au MARDI, le 14 DECEMBRE prochain à midi, pour élargir le Canal de la Chine dans une longueur d'environ deux milles, à l'extrémité d'en haut, les travaux consistent particulièrement en excavations dans le roc. L'ouvrage sera divisé par sections de 220 verges chaque, et des propositions pourront être adressées pour une ou plusieurs sections.

Plusieurs informations on peut s'adresser à M. CHAS. ASBERTON, Ingénieur Civil, Petite rue St. Jacques No. 18, à Montréal, Mercredi le 30 Novembre courant ou après. Les propositions doivent contenir les noms de deux cautions responsables et résidents dans la province, et enclouées: "Propositions au Canal de la Chine" et adressées à T. A. BEAU, Ecuyer, Secrétaire de la Direction des Travaux Publics.

LES Soussignés propriétaires du Fief LaGauchetière, requièrent toutes les personnes qui leur sont enclouées pour arriérés de Lota et Venues de Ceas & Coues, d'en payer le montant à George Weeks & Coues, notaire, leur Procureur.

Le DOCTEUR BRUNEAU, de la profession d'apothicaire, a établi sa demeure dans la maison ci-devant occupée par Charles Lamontagne, &c., à l'encoignure des rues St. Hélène et des Recoillets, derrière l'église des Recoillets, Montréal, 13 Oct.

LECONS FRANCAISES DU SOIR. Académie de Mr. Houdou, Rue Craig, SOUS LA DIRECTION DE M. P. A. WEILBRENNER, 7 Novembre, 1842.

